

Quand l'AUTOCONSOMMATION finance 3 à 4 FOIS PLUS VITE le coût de DÉSAMANTAGE de vos toitures...



Oui, LE COÛT DE DESAMIANTAGE D'UNE TOITURE n'est plus un réel problème. De nouveaux réflexes de gestion s'imposent depuis l'application des nouveaux tarifs de l'électricité, conjuguée à l'installation d'une centrale de production d'électricité solaire en **AUTOCONSOMMATION**.

DESAMIANTAGE : RETOUR SUR INVESTISSEMENT de 4 à 7 ANS* : Un programme de rénovation de toitures (désamiantage, couverture neuve, renforcement) de quelques milliers de m2 est désormais profitable avec un amortissement en un temps record : compter un retour sur investissement sur 4 à 7 ans* compris le coût d'une centrale solaire en AUTOCONSOMMATION de 500 kWc/2 500 m2 de panneaux photovoltaïques.

AUTOCONSOMMATION: ELECTRICITE GRATUITE PENDANT 30 à 35 ANS : Une entreprise dotée d'une centrale de production d'électricité d'une puissance adaptée, après la période d'amortissement financier, **disposera d'une électricité gratuite** de 30 à 35 ans pour les besoins essentiels d'exploitation**, avec le surplus de production d'électricité non consommé vendu à EDF.

PREUVES EN MAINS : soumettez-nous votre problématique DESAMIANTAGE : nous ferons une ETUDE DE FAISABILITE SANS ENGAGEMENT* apportant tous les éléments chiffrés en coûts, rentabilité (AUTOCONSOMMATION) et retour sur investissement, cliquez ici ou mbouvier@excelenergy.com ou 06 81 22 16 46**

*Variable principalement selon l'importance du coût des travaux de désamiantage, de renforcement de toiture, de type de couverture neuve (bac acier ou panneaux sandwichs) et du tarif du kWh payé à votre fournisseur d'énergie au moment de l'exécution et du volume d'électricité autoconsommé.

**la durée de gratuité d'électricité s'évalue par la prise en compte du volume d'électricité produit et directement autoconsommé, évitant ainsi l'achat d'électricité à votre fournisseur au tarif en vigueur. Et ce, après la période d'amortissement financier de l'installation financée à travers le cumul des économies de charges d'électricité + la vente du surplus d'électricité non consommé, vendu à EDF.

***Etude gracieuse proposée pour travaux de désamiantage sur toiture(s) de 700 m2 et plus, réalisés en synergie avec l'installation d'une centrale de production d'électricité solaire en option AUTOCONSOMMATION, d'une puissance supérieure à 100 kWc.

IMPORTANT : Les études (non commerciales) sont effectuées par les experts du Cabinet Excelnergy-Partner avec le concours de logiciels de calculs élaborés par l'organisme public I.N.E.S. (Institut National de l'Energie Solaire).

Avec l'aimable soutien



**CABINET DE CONSEILS ET COURTAGE
EN CONSTRUCTIONS ET SOLUTIONS SOLAIRES
TOTALEMENT INDÉPENDANT DE TOUT FABRICANT
OU OPÉRATEUR-INSTALLATEUR.**

AU SERVICES DES
ENTREPRISES, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS

Les Courtiers et Experts
d'EXELNERGY-PARTNER
s'engagent pour la réussite
du plan de relance portant
sur l'énergie solaire



Siège social :
38, avenue de l'Europe 13100 AIX EN PROVENCE
06 81 22 15 46 | 06 07 90 96 49
contact@excelnergy.com
www.excelnergy-partner.com
RCS 814 725 032 AIX EN PROVENCE



S'INSCRIRE A NOTRE NEWSLETTER

[Se désinscrire](#)